

COMMUNIQUÉ

Paris, le 19 décembre 2022



DEUX NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU PASS CULTURE

Le comité stratégique du pass Culture accueille deux nouvelles personnalités qualifiées proposées par l'Etat, **Lydia Hamdoun et Sarah Koné**, à compter du 1er janvier 2023.

Pour la première fois, une utilisatrice du pass Culture entre au comité stratégique, pour porter la voix des jeunes pour lesquels ce dispositif a été conçu.

Ancienne ambassadrice du pass Culture, **Lydia Hamdoun** a participé à de nombreuses sorties et rencontres culturelles dans le cadre du programme qui réunit aujourd'hui environ 440 jeunes dans 25 grandes villes métropolitaines et à la Réunion. Agée de 19 ans, **Lydia Hamdoun** est en licence double cursus en Droit et Histoire de l'art à Assas. Elle est également en service civique au Louvre au service Education, depuis 2020 (commissions Culture et Lutte contre les discriminations) et a été bénévole à l'Unicef et à Art Explora.

Issue d'une famille d'enseignants, père ivoirien et mère d'origines polonaise et russe, **Sarah Koné** reçoit très jeune une formation musicale. Elle étudie le chant à la Maîtrise de l'Opéra National de Lyon puis au Conservatoire de Lausanne avant d'intégrer le Conservatoire national supérieur de musique de Paris en 2003 en chant puis en direction d'orchestre. En 2008, alors encore étudiante, elle fonde la Compagnie Sans Père, un atelier pluridisciplinaire à destination d'enfants sans formation préalable. En 2016, après sa rencontre avec Olivier Mantei, la compagnie Sans Père s'associe à l'Opéra-Comique et devient la Maîtrise populaire de l'Opéra-Comique. En 2021, elle est nommée directrice déléguée auprès de la direction générale de la cité de la musique-Philharmonie de Paris chargée de la responsabilité sociétale et de nouveaux projets.

Le pass Culture tient à remercier **Zahia Ziouani et Rachel Khan** pour leur implication et le travail qu'elles ont effectué au cours de leur mandat.

Le comité stratégique du pass Culture a pour mission de définir la stratégie du pass Culture et de débattre sur sa mise en œuvre. Il suit les projets de la société et apporte son soutien dans le pilotage des objectifs. Il est constitué de représentants de l'État, de la Caisse des dépôts et consignations, actionnaire de la société avec le Ministère de la Culture, de personnalités qualifiées, et d'un représentant du personnel.

La nouvelle composition du comité stratégique :

• Représentant de l'État :

- M. Noël Corbin, délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle au ministère de la Culture (arrêté du 12 octobre 2020).

• Sur proposition de l'État :

- Mme Valérie Zenatti, présidente du comité stratégique

- Mme Charline Avenel, rectrice de l'Académie de Versailles

- M. Edouard Geffray, Directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) - Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports

pass
Culture 


GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

- M. Aurélien Warembourg, Chef du bureau de la culture, de la jeunesse et des sports, direction du Budget, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- M. Bruno Laforestrie, directeur du développement et du studio Radio France
- Mme Sarah Koné, cheffe d'orchestre et directrice déléguée auprès de la direction générale de la cité de la musique-Philharmonie de Paris
- Mme Lydia Hamdoun, étudiante en double licence Droit et Histoire de l'art à Assas

• **Sur proposition de la Caisse des dépôts:**

- M. Benoît Parizet, directeur de la transformation numérique de la Caisse des Dépôts et de la stratégie digitale de la Banque des Territoires
- M. Gilles Duffau, responsable de projets e-culture & patrimoine de la Caisse des dépôts
- M. Alexandre Brouillou, Directeur du Département Marketing et Commercial de la Caisse des dépôts

• **Représentant du Personnel:**

- Mme Laurène Taravella, chargée de développement territorial au pass Culture

À propos du pass Culture

Le pass Culture est une application gratuite et géolocalisée, destinée à favoriser l'accès des jeunes aux arts et à la culture, d'intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques. Ce dispositif se décline en une part individuelle et une part collective complémentaires.

Ainsi, chaque jeune âgé de 15 à 17 ans bénéficie d'une enveloppe de 20 puis 30 euros, qu'il peut utiliser librement pour se cultiver en toute autonomie.

En parallèle, un volet collectif, inscrit dans la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et fruit d'un partenariat étroit entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, est directement attribué aux établissements scolaires. Chaque classe, de la 4^{ème} à la Terminale, se voit allouer un crédit de 20, 25 ou 30 euros par élève, destiné à financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs.

Et à partir de 18 ans, chaque jeune dispose de 300 euros supplémentaires valables deux ans pour approfondir ou s'initier à une pratique artistique, profiter des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées, etc.), de biens culturels (livres, BD, vinyles, instruments de musique...), en vivant de nouvelles expériences, ou bien encore inviter des amis à partager une découverte culturelle (offres «duo»).

Contact pass Culture

service.presse@passculture.app
pass.culture.fr

Service presse

Esther Garcia
esther.garcia@havas.com

06.08.94.42.64

Clarisse Chabernaud
clarisse.chabernaud@havas.com

07.87.96.71.36